

Bruxelles, le 20 mai 2025
(OR. en)

8690/25

MOG 42
YEMEN 2
CFSP/PESC 666
COPS 197

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	20 mai 2025
Destinataire:	délégations
Objet:	Conclusions du Conseil sur le Yémen

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le Yémen, approuvée par le Conseil des affaires étrangères lors de sa session du 20 mai 2025.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LE YEMEN

1. Rappelant ses précédentes conclusions du Conseil sur le Yémen, adoptées en décembre 2022, et sa détermination à soutenir la population yéménite, l'UE se déclare vivement préoccupée par la grave dégradation de la situation en matière de sécurité au Yémen et invite toutes les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire. L'UE condamne fermement les menaces houthies et les attaques aveugles contre le transport maritime international, en mer Rouge et dans le golfe d'Aden, ainsi que contre Israël. Ces attaques menacent directement la paix et la stabilité régionales, le commerce mondial et la liberté de navigation en tant que bien public mondial, ainsi que la situation humanitaire, déjà désastreuse, au Yémen. Après une décennie de conflit au Yémen, la trêve conclue grâce à la médiation des Nations unies semble plus fragile que jamais et le risque d'une nouvelle escalade dans le pays et la région reste élevé. Dans le contexte des attaques houthies, les efforts de paix menés sous l'égide des Nations unies sont au point mort, la prolifération d'armes et les menaces terroristes s'accroissent au Yémen et dans la région, tandis que la situation humanitaire dans le pays continue de s'aggraver de manière inquiétante et que de graves violations des droits de l'homme et de graves atteintes à ces droits continuent d'être constatées. En ce moment critique, il convient d'empêcher le retour à une guerre totale, qui non seulement serait désastreuse pour la population yéménite, mais risque également d'avoir des répercussions négatives sur l'ensemble de la région ainsi que sur la sûreté maritime et la liberté de navigation en mer Rouge. Dans le même temps, la situation au Yémen pâtit gravement de la dynamique régionale.
2. Avec en toile de fond ces développements préoccupants, et dans un contexte de risque croissant de reprise des affrontements dans le pays, l'UE demande qu'un nouvel élan soit insufflé aux efforts de paix au Yémen. L'UE réaffirme qu'elle soutient fermement la médiation des Nations unies et les initiatives régionales visant à la conclusion d'un cessez-le-feu durable au Yémen, à la cessation des attaques menées en mer Rouge et contre Israël et au retour des parties à de véritables négociations qui permettent d'aboutir à une solution politique inclusive portant sur les dimensions politique, économique et sécuritaire du conflit. La paix et la stabilité au Yémen étant également indispensables pour la sécurité de la région du Golfe et de la mer Rouge, le dialogue au niveau régional reste essentiel. Attachée à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen, l'UE continuera d'apporter un appui résolu à l'envoyé spécial des Nations unies pour le Yémen et à son équipe, par des moyens diplomatiques ainsi qu'en facilitant et en finançant des initiatives à la fois de type 1 et de type 2. L'UE salue les efforts déployés actuellement par les acteurs régionaux pour ouvrir la voie à un règlement politique et à une paix durable dans le pays. Elle est disposée à renforcer son rôle

direct pour faciliter le retour au dialogue des différentes parties afin de parvenir à un règlement politique inclusif.

3. L'UE constate que le gouvernement yéménite est prêt à s'investir pour assumer ses responsabilités et marquer son adhésion au processus. Elle continuera de soutenir le gouvernement yéménite et le Conseil présidentiel dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour faire progresser les réformes et la bonne gouvernance, notamment dans le cadre du plan global de réforme du gouvernement, tout en soulignant qu'il est capital d'assurer l'unité et une présence continue dans la capitale temporaire Aden. L'UE continuera également de soutenir la Commission de consultation et de réconciliation, principale enceinte de dialogue institutionnel pour les partis politiques au Yémen. L'UE demande instamment au gouvernement yéménite et au Conseil présidentiel de renforcer l'unité interne et d'améliorer la fourniture à la population yéménite de services de base et de droits fondamentaux, qui sont essentiels à la stabilité politique et économique du pays. L'UE est également prête à redoubler d'efforts pour soutenir la société civile yéménite.
4. Dans un contexte plus large, l'UE rappelle que, au sein de l'Assemblée générale des Nations unies, le Yémen a émis des votes favorables à la condamnation de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, et elle demande au Yémen de continuer à soutenir l'intégrité territoriale de l'Ukraine, la protection de l'ordre international fondé sur des règles et l'instauration d'une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément aux principes de la charte des Nations unies.
5. L'UE est vivement préoccupée par la dégradation de la situation économique au Yémen, marquée par une inflation élevée, une dépréciation constante de la monnaie et une crise bancaire inquiétante. L'UE est prête à aider le gouvernement yéménite à mettre en place une gouvernance unifiée, inclusive, durable et économiquement saine afin de lutter contre la corruption, de renforcer l'obligation de rendre des comptes, d'améliorer la perception des recettes, de faire progresser la réunification du système bancaire et d'atténuer les risques humanitaires. À cette fin, l'UE invite la communauté internationale, notamment les organismes des Nations unies, les institutions financières internationales et les donateurs, à coordonner leur action sur le terrain afin de prévenir toute nouvelle dégradation de la situation et le risque d'effondrement des institutions du gouvernement yéménite.
6. Dans ce contexte, l'UE continuera de soutenir la bonne gouvernance du gouvernement yéménite. L'UE se déclare favorable à un secteur de la sécurité du gouvernement qui soit unifié et en ordre de marche, notamment pour ce qui a trait à la réforme du secteur de la sécurité civile et au renforcement des capacités. À cet égard, elle a déjà renforcé son soutien aux garde-côtes yéménites et est prête à participer, aux côtés des partenaires internationaux, à de nouveaux

efforts visant à renforcer la capacité des garde-côtes à patrouiller en mer et à assurer la liberté de navigation.

7. L'UE est vivement préoccupée par la dégradation constante de la situation humanitaire au Yémen: 19,5 millions de personnes (soit 60 % de la population) ont besoin d'une aide et d'une protection humanitaires, les femmes et les filles étant davantage susceptibles d'en dépendre, en ce qu'elles représentent au moins 9,6 millions de personnes ayant absolument besoin d'une aide vitale, 17,1 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, plus de 4,8 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, 6 millions de femmes et de filles sont exposées à un risque plus élevé d'abus et d'exploitation, 2,3 millions d'enfants souffrent de malnutrition aiguë et le pays concentre 35 % des cas de choléra recensés dans le monde. L'escalade militaire actuelle, la dégradation croissante de l'environnement de travail et les pressions constantes exercées contre l'impartialité de l'aide humanitaire dans tout le Yémen, y compris à travers les détentions arbitraires auxquelles se livrent les Houthis, nuisent aux efforts internationaux visant à aider la population yéménite et se traduisent par une réduction sans précédent des financements internationaux. L'UE et ses États membres condamnent fermement les détentions arbitraires persistantes, par les Houthis, d'agents locaux d'organismes des Nations unies, d'ONG et de missions diplomatiques, et demandent une nouvelle fois leur libération immédiate et inconditionnelle. L'UE et ses États membres restent un acteur humanitaire de premier plan au Yémen, l'UE ayant fourni une aide globale de plus de 1,6 milliard d'euros depuis que le conflit a éclaté en 2015. Compte tenu de la diminution des financements affectés à l'aide internationale au Yémen et de l'environnement de travail de plus en plus complexe, l'UE appelle au renforcement de l'aide humanitaire et invite toutes les parties à assurer un accès humanitaire total et sans entrave, conformément au droit international humanitaire et aux principes humanitaires, et à ce que l'articulation entre action humanitaire et développement révise et soutienne le cadre d'action multilatéral et renforce l'aide apportée à l'action humanitaire menée au niveau local. L'insécurité alimentaire est aiguë: en l'absence d'un soutien adéquat, on estime que 6 millions de personnes supplémentaires seront confrontées à des niveaux d'insécurité alimentaire d'urgence. L'UE soutient la décision tant attendue des Nations unies de donner la priorité aux programmes humanitaires vitaux dans les zones les plus durement touchées et invite les donateurs à maintenir un engagement conjoint et fondé sur des principes, à protéger l'espace humanitaire et à éviter une catastrophe humanitaire.

8. L'UE et ses États membres, dans le cadre d'une approche "Équipe Europe", sont résolus à poursuivre leur aide au développement en faveur du Yémen, lorsque cela est possible, dans le but d'améliorer les conditions de vie des Yéménites grâce à des investissements dans le redressement et les réformes économiques, la création d'emplois et le renforcement de la résilience de l'État et de la société, y compris dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, l'agriculture, l'électricité et les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. L'UE continuera d'œuvrer à l'amélioration de l'accès de la population yéménite aux services de base, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.
9. L'UE continuera de plaider vigoureusement en faveur d'une protection effective des droits de l'homme et du respect du droit international humanitaire dans tout le Yémen, notamment par un suivi et un recensement indépendants et impartiaux constants des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'UE est préoccupée par la répression continue exercée sur la société civile et les droits des femmes au Yémen, en particulier par les Houthis. Elle demeure vivement préoccupée par les incidences du conflit sur les civils et déplore le nombre élevé de victimes civiles et d'attaques visant des infrastructures civiles, y compris celles liées aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre, qui frappent sans discrimination. Par ailleurs, l'UE demande instamment aux parties de veiller à ce que les enfants ne soient pas enrôlés dans les forces armées, ne prennent pas part aux hostilités et soient protégés contre les effets de celles-ci. L'obligation de rendre des comptes et la justice transitionnelle constituent un élément essentiel du processus de paix; tant le gouvernement yéménite que les Houthis devraient procéder à de nouvelles libérations de prisonniers.
10. L'UE condamne la prolifération d'armes dont profitent les Houthis et d'autres groupes armés non étatiques, y compris des organisations terroristes désignées telles que Al-Chabab et Al-Qaida dans la péninsule arabique, en violation du droit international, ainsi que l'accroissement spectaculaire du trafic d'armes dans l'ensemble du Yémen, de la mer Rouge et de la Corne de l'Afrique, qui mettent en péril la stabilité régionale. L'UE reste préoccupée par les liens présumés entre Houthis et Al-Chabab, facilités par les réseaux criminels organisés actifs dans la région. Rappelant l'obligation faite à tous les États de respecter l'embargo sur les armes prévu par la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE invite les tiers, et en particulier l'Iran, à mettre un terme à leur soutien et à leurs livraisons d'armes aux Houthis et à contribuer à la désescalade. L'UE continuera de soutenir le mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies (UNVIM), tout en appelant à un renforcement de son mandat

afin d'accroître son rôle et son efficacité dans le cadre de l'application de l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies dans la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE conservera la possibilité de lutter contre les comportements destructeurs des Houthis et la livraison d'armes et de matériel connexe aux Houthis, y compris par le recours à de nouvelles mesures restrictives.

11. L'UE maintiendra et renforcera sa forte présence en mer Rouge par l'intermédiaire de son opération maritime défensive EUNAVFOR ASPIDES, lancée en février 2024, qui continue d'offrir une protection aux navires commerciaux en transit, et elle accroîtra en outre sa contribution à la sensibilisation à la sûreté maritime, tout en recherchant des synergies avec EUNAVFOR ATALANTA. L'UE reste déterminée à soutenir tous les efforts qui sont conformes au droit international, afin d'assurer la liberté de navigation en mer Rouge, à protéger les voies maritimes essentielles et à contribuer à rétablir les flux commerciaux réguliers par le canal de Suez, qui assure la liaison avec la mer Méditerranée, et invite tous les pays de la région à s'associer à ces efforts. L'UE salue les résultats remarquables obtenus par ASPIDES, qui a escorté plus de 440 navires au cours de sa première année de mandat et a évité une catastrophe environnementale majeure en mer Rouge et dans les États riverains, ainsi que de nouvelles perturbations des routes maritimes dans la région. L'UE demande que les Houthis mettent un terme à la pratique consistant à procéder, de manière aveugle et arbitraire, à la rétention de navires marchands et à la mise en détention de leurs équipages, que soit protégée la sécurité des marins, et qu'il soit mis fin à toutes les actions qui entravent le commerce international et la sécurité régionale.
12. L'UE souligne l'importance que revêtent une coordination et une coopération étroites avec les partenaires internationaux afin de préserver la sûreté maritime en mer Rouge, de promouvoir une coopération régionale plus large et de s'attaquer aux sources d'insécurité maritime, y compris dans le cadre de l'action menée par les divers représentants spéciaux de l'UE. Dans ce contexte, l'UE renforcera la coopération avec les partenaires régionaux, les États riverains et les partenaires partageant les mêmes valeurs.